

## Société | GPSO : Le blues des anti-LGV face à la décision du Conseil d'Etat



La décision du Conseil d'Etat de ce mercredi 11 avril, rejetant l'ensemble des recours exercés contre la Déclaration d'Utilité Publique du projet des nouvelles lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax a fait réagir les politiques aquitains favorables au projet mais aussi bien sûr ceux qui s'y opposent depuis des années. Ils expriment ici « un sentiment d'injustice, d'incompréhension et d'indignation » à travers la plume de Victor Pachon, président du CADE, et Catherine Letaconoux, Présidente des Amis de la Terre. On y lit aussi de l'amertume.

« Le Conseil d'Etat a suivi les conclusions du rapporteur en rejetant tous les recours et en confirmant la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de LGV Bordeaux-Dax-Toulouse.

C'est évidemment une déception au regard au travail colossal réalisé par certains d'entre nous. Nous avons donné au Conseil d'Etat de nombreux motifs pour annuler la DUP dont l'absence de financement, argument qui avait été déterminant dans l'annulation de la DUP de la LGV Poitiers-Limoges. En effet, cette juridiction avait jugé ainsi : « [le dossier] ne contient donc aucune information précise relative au mode de financement et à la répartition envisagée pour le projet. ...le Conseil d'Etat estime que cette insuffisance de l'évaluation économique et sociale a nui à l'information complète de la population et a pu exercer une influence sur la décision de déclarer l'utilité publique. Il en déduit que cette décision a été prise irrégulièrement. » Aujourd'hui, elle ne suit pas sa propre jurisprudence, alors que le Tribunal administratif a lui annulé la DUP des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux sur ce même motif.

A l'instar de l'enquête publique qui a donné un avis défavorable, nous avons démontré que les inconvénients du projet l'emportaient sur ses avantages. Le Conseil d'Etat n'en a pas tenu compte alors qu'il est unanimement reconnu que ce sont les 2/3 des LGV non rentables qui plombent les comptes de SNCF, que le rapport Spinetta considère le réseau ferroviaire à grande vitesse comme « abouti » et que le Président de la République, son Premier ministre et les ministres en charge des transports estiment qu'il faut reconsidérer ces projets.

"Le Conseil d'Etat n'a pas donné le coup de grâce aux LGV inutiles"

Nous étions conscients que tout se jouait en terrain miné voire vicié car les associations ne se glissent pas dans les couloirs ministériels, ne dinent pas en ville avec « les gens qui comptent », ne commandent pas des sondages « bidons » ou des pages publicitaires. Elles œuvrent avec sérieux et dignité et ne frayent pas dans la bassesse et l'hypocrisie.

Le Conseil d'Etat n'a pas donné le coup de grâce aux LGV inutiles, ruineuses et destructrices. Le combat continue donc. Tous nos arguments : les LGV ne desservent pas les territoires, favorisent la métropolisation, ont des retombées économiques incertaines, leurs coûts cannibalisent la SNCF et sacrifient les trains du quotidien, modernisées les lignes existantes sous utilisées peuvent répondre aux défis d'un renouveau du ferroviaire, sont repris dans toutes les analyses et par les medias. Vingt-cinq ans après, tous les rapports officiels vont dans notre sens, de la Cour des comptes aux assises du ferroviaire, des rapports Bianco et Auxiette aux rapports Duron, des études économiques de Marie Delaplace aux analyses d'Yves Crozet sur l'hyper mobilité et les limites de la recherche de vitesse<sup>1</sup>. Aujourd'hui les faits nous donnent raison, n'en déplaise à nos adversaires, et c'est notre fierté d'être ceux qui ont forcé le destin.

La mort lente des LGV est programmée. La décision politique revient au gouvernement, les projets prioritaires seront annoncés en mai dans le cadre de la loi d'orientation des transports. Nous restons mobilisés et notre combat continue pour obtenir enfin l'annulation de ce projet. »

<sup>1</sup> Hyper-mobilité et Politiques publiques, Changer d'époque ?, Yves Crozet, Economica.



Solène Méric

*Crédit Photo : Lucy Moreau*  
*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 12/04/2018*  
*[Url de cet article](#)*